

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2008

1- **RAPPORT SUR L'EAU** & 2- **RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT** : le Conseil Municipal n'a émis aucune observation sur ces rapports

3- **FIXATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2009** :

- a. Prime fixe 33.99
- b. Surtaxe 1.10

4- **LOTISSEMENT DE PONT-PREN** : le Conseil Municipal autorise le Maire

- à passer un avenant à la maîtrise d'œuvre qui est nécessaire car le nombre de lots a été augmenté et certains aménagements effectués par rapport à la convention initiale en date du 09 novembre 2006

- à déposer un permis de lotir après la visite chez l'Architecte des Bâtiments de France qui aura lieu le 5 novembre prochain

- à lancer la procédure de marché en fonction du seuil estimé des travaux de viabilisation

5- LES TRAVAUX DE VOIRIE SERONT VUS LORS DE LA PROCHAINE SEANCE FAUTE DE DOCUMENTS

6-**CONVENTION FINANCIERE AVEC MORLAIX COMMUNAUTE** : le Maire est autorisé à signer la convention qui permettra d'obtenir 10 129 € sous la forme de fonds de concours et qui seront affectés à la voirie

7- **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE** : le point 1 concernant les emprunts doit être plus précis, par conséquent, le Conseil autorise le Maire à contracter des emprunts jusqu'à la somme de 165 000€ (Somme qui correspondait au montant inscrit au Budget primitif 2008)

8-TARIF DE LOCATION DE LA SALLE TI BUGALE RANNOU 2009-2010

6€ de l'heure

10€ avec professeur rémunéré

38€ pour les festivités

9- **TARIF DE LA TERRE VEGETALE** : 5€ le m³

10- **CHAPELLE DE CHRIST** : le marché négocié pour la couverture a été attribué à l'Entreprise Jean-Louis TANGUY pour un montant de 71 907€ TTC

11- **VENTE DU TERRAIN DANS LA ZONE DE KERMENGUY** : (une délibération avait été prise en juillet 2007 pour vendre 2 000m² à 4€) montant de la subvention accordée par le Conseil Général pour l'installation d'une entreprise 4 698€, l'acquéreur paiera donc 4 302€

12- **FONDATION DU PATRIMOINE** : une subvention de 150€ sera versée

